



MAIRIE de MIJOUX

Rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 novembre 2017

La réunion s'est ouverte à 19 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Excusés : Mme J.BOUIN, Mr E.BADOT, Mr D.ZANOUN, Mme S.LEBEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

I. Présentation des orientations du PADD du PLUiH en cours d'élaboration

Le conseil municipal de Mijoux a été appelé à débattre sur le projet d'aménagement de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) en cours d'élaboration par les services de la CCPG.

Pour cela, sont présents les membres élus et exécutifs en charge de l'élaboration du PLUiH :

- Mr Vincent SCATTOLIN, Vice-Président de la CCPG délégué à l'aménagement de l'espace,
- Mr Jean-François OBEZ, Vice-Président de la CCPG délégué au transport,
- Mme Michèle CHENU-DURAFOUR, Vice-Présidente de la CCPG déléguée au logement
- Mr Pierre-Alain THIEBAUT, Responsable du service urbanisme de la CCPG

Le PADD constitue le projet politique du PLUiH, après approbation, il doit être traduit règlementairement dans les autres pièces constitutives du PLUiH tels que les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, le zonage....

Le PADD du schéma de cohérence territoriale (SCOT), en cours de révision également, est élaboré simultanément au PADD du PLUiH. Les orientations du PADD du PLUiH viennent préciser et territorialiser les ambitions du PADD du SCOT.

Seul le PADD du PLUiH doit faire l'objet d'un débat au sein de chaque conseil municipal des communes membres de la CCPG. Toutefois, pour des raisons logiques d'articulation, la présentation rappellera l'ambition générale du SCOT dans laquelle s'inscrit chaque orientation du PADD du PLUiH.

Le débat de ce soir ne donnera pas lieu à délibération.

Mr SCATTOLIN explique que le PADD constitue le projet politique du PLUiH et qu'après la prise de

compétence de la CCPG, celle-ci a choisi de faire un document d'urbanisme unique qui s'appuie sur le projet de territoire adopté par la CCPG. La maîtrise du développement urbain (perspective d'accueil de 20 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030), le développement des pôles d'agglomérations, l'action sur le foncier et les logements pour permettre l'accueil des salariés en euros, la promotion d'une urbanisation raisonnée et de l'identité du pays de Gex constituent les grands axes de ce PADD.

Le projet de PADD est mis en débat en ce moment auprès des 27 communes du Pays de Gex fera l'objet d'un débat au conseil communautaire de décembre prochain.

Le contenu du PADD est présenté sous forme d'un powerpoint, les 4 étapes de l'élaboration du PLUiH sont :

- Le diagnostic,
- Le PADD,
- La traduction règlementaire,
- La validation.

Et les 3 orientations retenues :

- Maitriser l'urbanisation du territoire,
- Promouvoir le Pays de Gex au sein de la métropole genevoise,
- Retrouver l'authenticité de l'identité gessienne.

La présentation détaillée du PADD se poursuit, un débat s'engage entre les invités présents et les membres du conseil municipal, plusieurs questions spécifiques à la commune de Mijoux se posent notamment sur le thème du transport.

La présentation du PADD et les débats s'y afférents prennent fin à 21 heures, Mr le Maire remercient les invités pour cette présentation,

Le conseil municipal prend acte de la tenue de ce débat sur les orientations du PADD du PLUiH du Pays de Gex.

II. Questions et délibérations diverses

Aucune question diverses

Il est 21h10 heures, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.